

DÉCISION DU MAIRE

Décision	FINANCES –
N° E017 -2025	MARCHE D'ASSURANCES RESPONSABILITE CIVILE
	Avenant n° 3 du lot n° 2 du marché d'assurance avec la société SMACL Assurances

Le Maire de Mésanger,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2122-22 modifié par la loi n° 2011-94 du 25 janvier 2011- article 32 et modifié par la loi n°2011-525 du 17 mai 2011- article 79 et L2222-23 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 9 juin 2020 ;

Vu l'alinéa 4 de l'article L 2122-22 autorisant le Maire à prendre toute décision concernant la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque ces crédits sont inscrits au budget,

Considérant qu'il convient de régulariser la cotisation 2024 – Responsabilité et risques annexes – en vue du montant définitif des salaires bruts 2024,

DECIDE :

Article 1. De signer avec la SMACL, dont le siège se situe 141 avenue Salvador-Allende, 79 031 NIORT CEDEX 9, l'avenant n° 3 au lot n°2 du marché d'assurances souscrit avec cette société, lot relatif à la responsabilité civile et risques annexes.

Article 2. Que ce 3ème avenant a pour objet la révision de cotisation afférente aux garanties "dommages causés à autrui – défense et recours".

Article 3. Que sa teneur est la suivante :

Cotisation provisionnelle émise à l'échéance 2024 : 2 585.34€

Cotisation définitive pour l'année 2024 : 2 886.16€

Cotisation à payer au titre de l'avenant : 300.82€

Article 4. Le Directeur Général des Services et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 5.: D'inscrire la présente décision au Registre des Décisions du Maire et un extrait sera publié en ligne. Expédition en sera adressée à M. Le Sous-Préfet d'Ancenis. Il en sera rendu compte au Conseil Municipal lors d'une prochaine séance en application de l'article L2122-23 du C.G.C.T.

Fait à Mésanger, le 25 aout 2025

Le Maire
Nadine YOU



Décision publiée le :

26/08/2025

Signé électroniquement par : Nadine
You
Date de signature : 25/08/2025
Qualité : Maire de Mésanger